



consultant independant **BESOIN D UN DIPLOME**

Par **dallingers**, le **23/10/2009** à **18:32**

BONJOUR

FAUT IL UN DIPLOME POUR EXERCER EN AUTO ENTREPRENEUR LE METIER DE CONSULTANT .COACH

-DOMAINE :ACCOMPAGNEMENT CREATION/REPRISE ENTREPRISE.

-DOMAINE :STRESS/ATTITUDE/PARAITRE

MES REMERCIEMENTS

Par **lexconsulting**, le **26/10/2009** à **14:12**

Bonjour

Les activités que vous décrivez ne sont pas des activités réglementées a priori (cela dépend de ce que vous faites dans le cadre de l'accompagnement lors de la création d'entreprise : si vous faites du conseil juridique, là c'est réglementé et même très réglementé !)

Vous pouvez donc les exercer en auto-entrepreneariat.

Il vous faudra toutefois mettre en avant vos acquis professionnels à l'égard de vos clients.

N'oubliez pas, par ailleurs, qu'en tant qu'auto-entrepreneur, il vous faudra vous assurer en Responsabilité Civile Professionnelle pour votre activité de consulting.

Selon les compagnies, les tarifs sont variables et notamment l'absence de diplôme est considéré comme un risque supplémentaire pour les assureurs qui peut être compensé par une expérience significative.

Si vous avez des difficultés pour trouver un assureur, vous pouvez contacter notre société, par l'intermédiaire de notre blog (cliquez sur 'mon blog')

Bien Cordialement

Lex Consulting